

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DJS 376 Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités de versement de l'aide financière, à titre expérimental, attribuée au projet intitulé Espace Glisse Parisien (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention définissant les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée à la Ville de Paris par la CAF de Paris dans le cadre de l'expérimentation de mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents à l'espace glisse du 18e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités de versement de l'aide financière, à titre expérimental, attribuée au projet intitulé Espace Glisse Parisien (18e).

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 74, nature 74781, rubrique 422, du budget municipal de fonctionnement au titre des années 2011 et suivantes.